

**Le sénateur UMP Jean-René Lecerf, grand spécialiste des questions pénitentiaires, se dit «d'accord à 90%» avec le projet de la garde des Sceaux.**

Par **SONYA FAURE**  
Photo **AIMÉE THIRION**

Jean-René Lecerf est sénateur UMP, grand spécialiste des questions pénitentiaires. Le mois dernier, il fut l'adversaire malheureux de Martine Aubry à la mairie de Lille. Il est favorable à l'enseignement des religions à l'école publique, il a voté contre le mariage pour tous, il pense que les contrats aidés de François Hollande ne servent à rien. Jean-René Lecerf est définitivement de droite. Mais

alors que ses confrères de l'UMP martèlent qu'avec la réforme pénale, Christiane Taubira va vider les prisons de leurs criminels, il demande, lui, un débat apaisé et constructif sur une réforme qu'il soutient, et qui sera examinée à l'Assemblée nationale en juin.

**Que pensez-vous de la réforme pénale défendue par Christiane Taubira ?**

Je suis d'accord avec ce texte à 90%. On fait un procès en sorcellerie à Christiane Taubira, mais au fond, cette loi aurait pu être portée par Rachida Dati ou Michèle Alliot-Marie. Elle ne recèle en réalité rien de fondamentalement nouveau : la probation [qui consiste à faire exécuter une sanction à l'extérieur de la prison, ndlr] existe déjà en France. C'est par exemple le cas du sursis avec mise à l'épreuve. Il s'agit juste de la développer. On entend dire : «Des criminels n'iront plus en prison !» C'est évidemment faux : les sanctions en milieu ouvert ne concerneront que des délinquants pour lesquels la prison ne servira à rien. Le conducteur qui renverse une personne, ne vaut-il mieux pas l'envoyer travailler dans un hôpital consacré à la rééducation des accidentés de la route ?

**Ce n'est pas la ligne défendue par vos collègues de l'UMP...**

Présenter cette loi comme laxiste, c'est de la folie furieuse. Il y a un manque de courage général du monde politique face à la justice pénale et au monde carcéral. Il est tellement facile de dire «laxisme» en espérant toucher des électeurs égarés vers les extrêmes. Et de l'autre côté de l'échiquier, la gauche, qu'a-t-elle fait sur ces questions depuis deux ans ? Rien. Avec



Jean-René Lecerf, à Lille, le 9 mai. La réforme pénale défendue par Taubira sera examinée à l'Assemblée en juin.

## «Qualifier la réforme pénale de Taubira de laxiste, c'est de la folie»

cette réforme, on est dans la continuité de la loi pénitentiaire de 2009. Un texte défendu par Rachida Dati puis Michèle Alliot-Marie. **En quoi la réforme Taubira est-elle le prolongement d'un texte voté sous Sarkozy ?**

La loi pénitentiaire encourageait les aménagements de peine. Elle définissait aussi le sens de la peine ; beaucoup de socialistes et de communistes pensaient d'ailleurs que c'était du blabla... La peine, c'est bien sûr l'indemnisation de la victime. Mais c'est aussi tenter de préparer une vie exempte de récidive.

Maintenant il faut aller plus loin. La prison n'est pas toujours la meilleure réponse à la délinquance. Il est ainsi des personnes pour qui la peine n'a aucun sens, parce qu'ils ne la comprennent même pas : les malades mentaux, qui représentent 10% des détenus. Il faut les faire sortir, imaginer des hôpitaux qui pourraient les accueillir. Et depuis le temps qu'on parle des prisons ouvertes : pourquoi ne pas en ouvrir ?

**A l'UMP pour l'instant, on réclame surtout de nouvelles places de prisons fermées...**

A un moment, il faut arrêter de multiplier le nombre de cellules et se concentrer sur la construction d'une alternative. Depuis le plan «13 200 places» lancé par Dominique Perben en 2002, on a déjà beaucoup construit. Madame Taubira dit qu'il faut construire encore 6 600 places. Soit. Mais on ne peut pas tout faire, augmenter les places de prison, tout en favorisant les aménagements de peine. Pour cela on a besoin de conseillers de probation [les CPIP, qui accompagnent le projet de réinsertion des condamnés, ndlr]. 400 emplois ont été

### REPÈRES

#### LA «CONTRAINTE PÉNALE»

Le projet de loi sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines prévoit la création de la «contrainte pénale». Cette peine de probation à l'extérieur de la prison pourrait être prononcée pour des délits passibles de 5 ans d'incarcération. Le condamné serait alors soumis à des contraintes (travail d'intérêt général par exemple, obligation de soins) et des interdictions (comme quitter le département).

**«On sait avec certitude que les peines exécutées en milieu ouvert favorisent moins la récidive que les peines de prison.»**

**Nicole Maestracci** présidente de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, en février 2013

# 68 859

**C'est le nombre de détenus en France au 1<sup>er</sup> avril, pour 57 680 places de prison.**

créés dans le dernier budget. C'est bien, et c'est d'ailleurs la seule chose que la gauche ait faite. Jean-Marc Ayrault en a promis 1000 d'ici 2017, attendons de voir.

**Vous dites être d'accord avec 90% de la réforme pénale. Quels sont les 10% restants ?**

(Hésitation) En l'état actuel rien ne me choque. Il ne faut pas laisser entendre que c'est du laxisme et si je peux aider au vote de ce texte, je le ferai. Certains collègues de gauche ou écologistes ont fait croire que c'était la fin de la prison : ce n'est pas le cas et il faut faire attention à l'opinion publique qui peut s'enflammer sur ces sujets... Pas toujours dans le même sens d'ailleurs : après Outreau, une majorité de Français était contre la détention provisoire. Au parlement, la gauche et la droite n'arrivent pas à travailler sereinement. C'est un vœu pieux, mais mettez-nous dans une pièce, à cinq ou six parlementaires de gauche et de droite, spécialisés dans les questions pénitentiaires. En six mois, on vous fera avancer la prison davantage qu'elle ne l'a fait ces dix dernières années. ◆